BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 019-2012/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2011-017/PRES DU 17 NOVEMBRE 2011 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N° H712-BF CONCLU LE 04 JUILLET 2011 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DE LA PREMIERE PHASE DU PROGRAMME REGIONAL D'INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, PROJET DU BURKINA FASO (PRICAO-BF)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n°049-2010/AN du 23 décembre 2010 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 10 mai 2012
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2011-017/PRES du 17 novembre 2011 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H712-BF conclu le 04 juillet 2011 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement de la première phase du Programme régional d'infrastructure de communications de l'Afrique de l'Ouest, projet du Burkina Faso (PRICAO-BF).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 10 mai 2012.

Le Président

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Pagari Christophe LOMPO